



Avis d'expédition complet DESADV

Contributeurs / Auteurs

Cette recommandation est le fruit du travail réalisé par les professionnels suivants :

Répartiteurs :

ALLIANCE HEALTHCARE
CERP BRETAGNE NORD
CERP RHIN RHONE MEDITERRANEE
CERP ROUEN
CONTINENTAL PHARMACEUTIQUE
OCP REPARTITION
PHOENIX PHARMA

Dépositaires :

C.S.P.
EURODEP

Laboratoires pharmaceutiques et Fabricants :

3M SANTÉ
AGUETTANT
BAXTER
BAYER SANTÉ FAMILIALE
BIOCODEX
BMS
BMS/UPSA
BOUCHARA RECORDATI
BROTHIER
CHIESI
COLOPLAST
GSK
JANSSEN CILAG
LEO PHARMA
MERCK LIPHA SANTÉ
NORGINE PHARMA
PFIZER
ROCHE
SANOFI PASTEUR MSD
SANOFI AVENTIS

Introduction

La dématérialisation des échanges entre les partenaires de la chaîne pharmaceutique permet d'automatiser et de sécuriser la diffusion des données et leur intégration dans les systèmes d'information.

La systématisation de ces échanges est indispensable pour supporter l'information nécessaire à l'obligation de traçabilité des médicaments à usage humain qui doit être mise en place au plus tard le 31 décembre 2010 (cf. Cahiers CIP/ACL n°1 et 2).

L'avis publié par l'AFSSAPS au Journal Officiel du 16 mars 2007 précise :

« La sécurisation des informations, non seulement commerciales mais aussi pharmaceutiques, justifie l'usage systématique de la voie informatique (type EDI par exemple) pour les transactions entre les différents opérateurs depuis la mise sur le marché jusqu'à la livraison aux destinataires autorisés. L'AFSSAPS est très favorable à cette systématisation, dès que possible et en cohérence avec le calendrier de mise en place des différents éléments de codification sur les conditionnements ».

L'évolution du message actuel DESADV vers le message « Avis d'expédition complet », décrit dans ce document, permet d'intégrer, en complément des données de traçabilité (N° de lot et date de péremption), les données relatives à l'expédition avec la description complète de la livraison.

Le calendrier défini entre les acteurs recommande le déploiement du nouveau message « Avis d'expédition complet » par les fabricants avant le 1^{er} juillet 2009.

Adapté aux échanges des médicaments humains, ce message est compatible avec les échanges des médicaments vétérinaires et des produits de santé (dispositifs médicaux, denrées pour alimentation particulière, dermo-cosmétiques, vétérinaires et autres) distribués dans le circuit pharmaceutique.

Objectif de la recommandation

L'objectif de cette recommandation est de mettre à disposition un document de référence, partagé par les partenaires de la chaîne de distribution (Fabricants, Dépositaires et Répartiteurs), décrivant le message « Avis d'expédition complet : DESADV » dans un format répondant aux standards internationaux EANCOM.

Pour les médicaments et les produits de santé, quelques adaptations du format standard du message ont été nécessaires.

Références utilisées pour réaliser ce travail :

- Le message « Avis d'expédition DESADV » tel qu'il a été décrit dans la brochure CIP de mai 2001 : « normalisation du suivi informatisé du transport de médicaments » réalisée dans le cadre des échanges Répartiteurs - Fabricants du CIP ;
- Le message EANCOM (Message Type : DESADV – Reference directory : D.01B – EANCOM Subset version : 007).

Fonction du message « avis d'expédition complet »

Pour le fournisseur :

Avant la livraison des marchandises au destinataire, le message « Avis d'expédition complet » permet de communiquer sous forme dématérialisée les informations relatives à l'expédition intégrant la description complète des unités d'expédition.

Pour le destinataire :

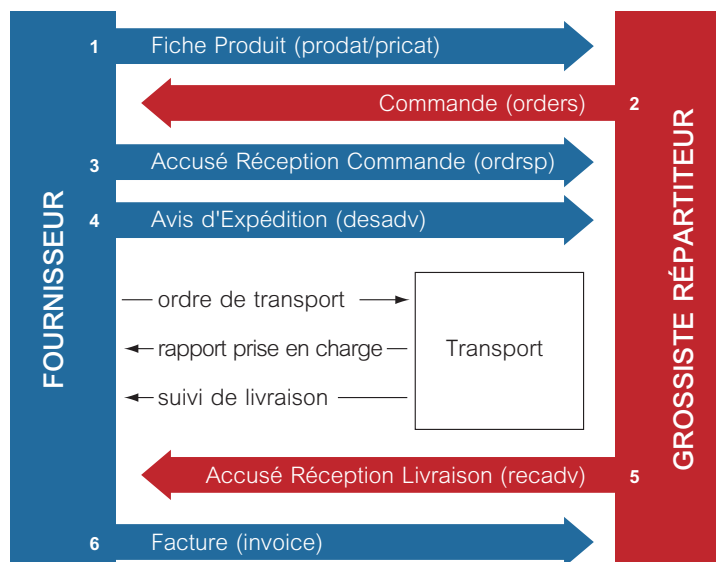
Le message « Avis d'expédition complet » permet d'intégrer automatiquement dans les systèmes d'informations les données relatives aux marchandises à réceptionner, d'anticiper et d'optimiser le traitement des réceptions.

De plus, l'utilisation couplée des deux messages « Avis d'expédition complet » (DESADV) et « Accusé de réception livraison » (RECADV) permet d'optimiser le traitement des litiges pour chaque partenaire.

Principe du message DESADV

Le message DESADV s'intègre dans une suite logique d'échanges dématérialisés et doit garantir le transport des informations nécessaires aux autres messages.

Échanges Répartiteurs-Fabricants



Le message DESADV correspond à un point unique d'expédition et à un lieu de livraison. Il peut regrouper différents produits et unités d'expédition. Il permet une description hiérarchique de l'expédition, unité d'expédition par unité d'expédition, en partant du plus haut niveau (par exemple les palettes, puis les colis) vers le niveau le plus bas (détail de chaque article).

Il fait suite à la transmission d'un message Commande émis par le client au fournisseur. Le numéro de commande doit être rappelé dans l'avis d'expédition.

Un message Commande génère un ou plusieurs avis d'expédition, un bon de livraison et un moyen de transport. Ainsi, quand une commande est livrée en plusieurs fois (livraison fractionnée), le même numéro de commande se retrouve dans plusieurs DESADV.

En général, un message DESADV traite un seul numéro de commande à la fois. Dans certains cas, le fournisseur peut regrouper plusieurs numéros de commande dans un même DESADV (cas des reliquats par exemple). Des exemples illustrant ces deux possibilités sont décrits en annexe. Dans tous les cas, le numéro de commande est précisé à la ligne article.

Il est recommandé d'émettre l'avis d'expédition à la fermeture des portes du camion.

Chaque facture fait référence à un avis d'expédition.

Le numéro de commande et le numéro de l'avis d'expédition doivent être rappelés dans la facture.

Modalités d'échange

EDIPHARM assure le transport de l'information entre les partenaires.

La structure du message est décrite dans le document EDIPHARM « Format standard – AVIS D'EXPEDITION – Profil Grossistes ↔ Laboratoires/Dépositaires – DESADV A1 ».

Calendrier de mise en œuvre

Afin d'optimiser les échanges et la mise en œuvre de la traçabilité du médicament humain, il est recommandé de développer ce message « Avis d'expédition complet » **avant le 1^{er} juillet 2009.**

Description du message

Le message est structuré en 6 parties :

- A. Informations de routage du message
- B. Informations d'entête du message
- C. Informations sur la séquence du conditionnement
- D. Informations sur le colisage
- E. Informations sur les articles
- F. Informations de fin du message

Chaque partie du message est composée d'une ou plusieurs sous-parties. Chacune contient des rubriques.

L'ensemble est présenté sous la forme d'un tableau. Celui-ci est composé des colonnes suivantes :

AVIS d'EXPEDITION Message DESADV								
Message de Télétransmission : Fournisseur vers Client								
Segment	N°	Rubrique	Type Taille	Statut	Définition	Exemple	Préconisations	Autre message concerné
		Rubrique : contient le titre de la rubrique		Statut : indique si la rubrique est obligatoire(O), conditionnelle (C) ou facultative (F). La notion de Conditionnelle signifie que la rubrique est remplie si la donnée existe pour le produit concerné	Définition : explique la nature de la donnée attendue		Préconisation : recense les conseils pour utiliser cette rubrique	
		Numéro de rubrique : ce numéro permet parfois de faire des liens entre rubriques				Exemple : contient une des valeurs possibles présente dans l'exemple donné		Autre message concerné : indique dans quel autre message, la même donnée correspondant à la même rubrique est utile.
			Type-Taille : contient la valeur « an » pour alphanumérique ou « n » pour numérique, suivie d'une valeur indiquant le nombre de caractères qui définit la taille maximum de la donnée					
				Segment : correspond au nom de segment EDIpharm				

AVIS d'EXPEDITION Message DESADV

Message de Télétransmission : Fournisseur vers Client

Segment	N°	Rubrique	Type Taille	Statut	Définition	Exemple	Préconisations	Autre message concerné
---------	----	----------	-------------	--------	------------	---------	----------------	------------------------

A. INFORMATIONS DE ROUTAGE DU MESSAGE

A.1. Identification des partenaires de l'interchange

DEBINT	1	Identification de l'émetteur	an35	O	Code robot de l'émetteur du message ou autre identifiant	271 (Eurodep)	Le code usuel est le code ROBOT	
DEBINT	2	Identification du destinataire	an35	O	Code robot du destinataire du message ou autre identifiant	015 (Cerp Rouen)	Le code usuel est le code ROBOT	
DEBINT	3	Indicateur de test	an1	O	Indique si le message est de type «Test» ou «Production»	T	P = Production T = Test	
DEBINT	4	N° de version du message	an1	O	Permet de gérer les évolutions de la structure du message	A	Par convention, la 1ère version est nommée version «A»	

B. ENTETE MESSAGE

B.1. Informations générales du message

DEBMSG	5	N° du document	an35	O	N° unique attribué par l'émetteur du message, qui identifie le <u>message</u> d'Avis d'Expédition	12345	Il peut être égal ou différent du N° de l'AE proprement dit ou du N° BL papier qui lui est indiqué dans la rubrique 15	
DEBMSG	6	Fonction du message	an3	O	La fonction du message indique le type ORIGINAL, DUPLICATA ou COPIE du document	ORIGINAL	<p><i>ORG = ORIGINAL</i> : correspond au 1^{er} envoi du message</p> <p><i>CPY = COPIE</i> : correspond à une retransmission du message à l'identique, pour action, sur la demande spécifique du destinataire (en cas d'échec du 1^{er} envoi par exemple)</p> <p><i>DUP = DUPLICATA</i> : correspond à un envoi pour une tierce partie, pour information (si le message devait être exploité dans 2 endroits par exemple)</p>	
DEBMSG	7	Type d'avis d'expédition	an3	O	Indicateur permettant de spécifier le type de message : avis d'expédition ou avis de retour	351	351 = Avis d'expédition 35E = Avis de retour	

Segment	N°	Rubrique	Type Taille	Statut	Définition	Exemple	Préconisations	Autre message concerné
DEBMSG	8	Demande du message Accusé réception de livraison	an3	F	Cet indicateur simple de type «O/N» permet au laboratoire de demander au grossiste le message en retour d'Accusé Réception de la livraison			
B.2. Date et/ou heure du document, de l'expédition et de la livraison								
DATHEU 137	9	Date et heure du document	an35	O	Indique la date et l'heure de création de l'avis d'expédition	200910191615 (le 19 octobre 2009 à 16h15)	En lien avec la rubrique 5 « N° du document » Format : AAAAMMJJHHMM ou AAAAMMJJ	
DATHEU 11	10	Date et heure de l'expédition	an35	O	Indique la date et l'heure de l'enlèvement par le transporteur (à la fermeture des portes du camion)	200910191600 (le 19 octobre 2009 à 16h00)	Format : AAAAMMJJHHMM ou AAAAMMJJ	
DATHEU 191	11	Date et heure estimées de livraison	an35	O	La date est obligatoire (non contractuelle) même si elle est calculée par rapport au plan de transport, elle permet de calculer un prévisionnel de charge en réception pour les répartiteurs. L'heure est facultative	20091023 (le 23 octobre 2009)	Format : AAAAMMJJHHMM ou AAAAMMJJ	
B.3. Données physiques de l'expédition et de la livraison								
MESPHY AAD	12	Poids brut total	n18	O	Poids brut total de l'expédition, y compris le conditionnement	406,500 kg	Format numérique dont 3 décimales en kilogrammes	
MESPHY ABJ	13	Volume brut	n18	F	Volume brut de l'expédition, y compris le conditionnement	2,530 m ³	Format numérique dont 3 décimales en m ³	
MESPHY AAC	14	Poids net total	n18	F	Poids net total de l'expédition, sans le conditionnement		Format numérique dont 3 décimales en kilogrammes	
B.4. Références (commande / bon de livraison)								
REFEXP DQ	15	Numéro de bon de livraison	an70	O	N° unique attribué par l'expéditeur qui est la référence de l'avis d'expédition = N° de Bordereau de Livraison.	3459762		

Segment	N°	Rubrique	Type Taille	Statut	Définition	Exemple	Préconisations	Autre message concerné
REFEXP UC	16	Numéro de commande fournisseur	an70	F	N° interne attribué par le fournisseur à la commande			
REFEXP CN	17	Numéro de remise transporteur	an70	O	N° de référence interne attribué par le fournisseur lors de la remise au 1 ^{er} transporteur	58667437569 5430238	Ce n'est pas le N° de récépissé mais le fournisseur peut demander au transporteur de le reporter sur le récépissé pour mieux assurer le chaînage des différents maillons de la livraison	
REFEXP CR	18	Numéro de client attribué par l'acheteur	an70	F	N° interne à l'acheteur, différent du n° de la commande			COMMANDE AR Commande
REFEXP BM	19	Numéro du Bon de Transport / Lettre de voiture	an70	F	Donnée gérée par le chargeur			
B.5. Groupe Partenaires								
B.5.1. Identification des partenaires								
IDPART BY	20	Acheteur	an35	O	Identification de l'acheteur par un code SIRET, CIP, SIREN, GLN ou un code ROBOT Edipharm	015	Le code usuel est le code ROBOT	COMMANDE AR Commande
IDPART SU	21	Fournisseur	an35	C	Identification du fournisseur par un code SIRET, CIP, SIREN, GLN ou un code ROBOT Edipharm		Le code usuel est le code ROBOT. Il est obligatoire si le fournisseur est différent de l'expéditeur du message (cf rubrique 23) . Dans le cas des dépositaires par exemple.	COMMANDE AR Commande
IDPART ST	22	Intervenant à livrer	an35	O	Identification de l'intervenant à livrer par un code SIRET, CIP, SIREN, GLN ou un code ROBOT Edipharm	599002	C'est le code CIP de l'agence de livraison du répartiteur	COMMANDE AR Commande
IDPART SH	23	Expéditeur	an35	O	Identification de l'expéditeur par un code SIRET, CIP, SIREN, GLN ou un code ROBOT Edipharm	271	Le code usuel est le code ROBOT	

Segment	N°	Rubrique	Type Taille	Statut	Définition	Exemple	Préconisations	Autre message concerné
IDPART UC	24	Consignataire final / livré final	an35	F	<p>Identification du consignataire final par un code SIRET, CIP, SIREN, GLN ou un code ROBOT Edipharm.</p> <p>Notion de lieu final de livraison identifié par un code normalisé. Il s'agit d'établissements de dispatching de la livraison</p>		<p>Exemples : cascade de livraison chez le répartiteur entre un établissement central ou principal et des établissements secondaires. Différent de la notion de «Client final» ou «Sous-livré» utilisé dans le cas de livraison partielle (cf E12 rubrique 116 Lieu de livraison final et rubrique 118 Destinataire final)</p> <p>C'est le code CIP de chaque agence du répartiteur devant être livrée au final</p>	COMMANDE
IDPART MR	25	Destinataire du message	an35	F	<p>Identification du destinataire du message par un code SIRET, CIP, SIREN, GLN ou un code ROBOT Edipharm.</p> <p>Par défaut le destinataire usuel du message est l'acheteur et il est généré selon les règles standard des messages EDI. Cette donnée permet d'identifier un autre destinataire du message si celui-ci est différent du livré ou de l'acheteur (c'est à dire du destinataire «physique» des produits) ou pour identifier un prestataire extérieur</p>			AR Commande
B.5.2. Nom du partenaire								
NOMPAR	26	Nom du partenaire	an35	F		SOC ACHAT	Si besoin, réitérer ce segment pour chacun des partenaires cités en B.5.1	
NOMPAR	27	Suite du nom	an35	F				
B.5.3. Adresse du partenaire								
RUPAR1	28	Adresse du partenaire	an35	F		123bis rue de la créativité	Si besoin, réitérer ce segment pour chacun des partenaires cités en B.5.1	
RUPAR1	29	Suite de l'adresse	an35	F				

Segment	N°	Rubrique	Type Taille	Statut	Définition	Exemple	Préconisations	Autre message concerné
B.5.4. Adresse du partenaire - Suite								
RUPAR2	30	Adresse du partenaire	an35	F		Escalier de l'imagination	Si besoin, réitérer ce segment pour chacun des partenaires cités en B.5.1	
RUPAR2	31	Suite de l'adresse	an35	F		Porte de gauche		
B.5.5. Ville du partenaire								
VILPAR	32	Code postal	an17	F		75001	Si besoin, réitérer ce segment pour chacun des partenaires cités en B.5.1	
VILPAR	33	Ville	an35	F		Paris		
VILPAR	34	Pays	an3	F		FR		
B.5.6. Informations sur le correspondant								
CTCPAR IC / TR	35	Type de contact	an3	F	Pour identifier les contacts Livraison ou Transport	Contact Livraison	S'il existe plusieurs contacts par partenaire ou plusieurs partenaires concernés, il faut réitérer le segment Ce segment ne sera complété que pour les expéditeurs (cf rubrique 23) et fournisseurs (cf rubrique 21)	
CTCPAR	36	Identification du service ou collaborateur	an17	F	Code identifiant le contact	00155	Le code usuel est le code ROBOT	
CTCPAR	37	Service ou collaborateur	an35	F	Nom du contact	Mr Dupont		
B.5.7. Coordonnées de communication du correspondant								
COMPAR TE	38	Téléphone	an70	F		0139010101	S'il existe plusieurs contacts il faut réitérer le segment Ce segment ne sera complété que pour les expéditeurs (cf rubrique 23) et fournisseurs (cf rubrique 21)	
COMPAR FX	39	Télécopie	an70	F				
COMPAR EM	40	Adresse de messagerie électronique	an70	F				

Segment	N°	Rubrique	Type Taille	Statut	Définition	Exemple	Préconisations	Autre message concerné
B.6. Conditions de livraison								
CONLIV	41	Conditions de livraison	an3	F	Ce sont les conditions de livraison codées par des INCOTERMS	A l'usine	Recommandé pour l'export Exemples usuels : EXW A l'usine FCA Franco transporteur FAS Franco le long du navire FOB Franco bord CFR Coût et fret CIF Coût, assurance et fret CPT Port payé jusqu'à CIP Port payé, assurance comprise, jusqu'à DAF Rendu frontière DES Rendu ex ship DEQ Rendu à quai (droits acquittés) DDU Rendu droits non acquittés DDP Rendu droits acquittés ... D'autres qualificants peuvent être utilisés (cf. table de référence GS1)	COMMANDE
B.7. Informations concernant les conditions de transport								
INFOTP	42	Mode de transport	an3	C		Routier	Information obligatoire pour l'export Exemples usuels : 10 Maritime 20 Ferroviaire 30 Routier 40 Aérien ... D'autres qualificants peuvent être utilisés (cf. table de référence GS1)	COMMANDE
INFOTP	43	Moyen de transport	an3	C		Camion	Information obligatoire pour l'export Exemples usuels : 31 Camion 23 Wagon de vrac 24 Express rail ... D'autres qualificants peuvent être utilisés (cf. table de référence GS1)	

Segment	N°	Rubrique	Type Taille	Statut	Définition	Exemple	Préconisations	Autre message concerné
INFOTP	44	Identification du transporteur	an17	O	Identification du transporteur (le 1 ^{er} des transporteurs...) par un code SIRET ou GLN	3016758973452	De préférence, utiliser le code GLN. A terme un annuaire des transporteurs sera géré et mis à disposition par le CIP	
B.8. Informations sur l'équipement de transport								
INFEQP	45	Qualifiant de l'équipement	an3	F	Permet d'informer le destinataire de l'équipement utilisé pour le transport des marchandises	Container	Information recommandée pour l'export Exemples usuels : CN Container RR Wagon de chemin de fer TE Remorque PA Palette ... D'autres qualifiants peuvent être utilisés (cf. table de référence GS1)	
B.9. Numéro du Scellé								
NUMSCE	46	Numéro du scellé	an10	F		5645541245		
NUMSCE	47	Responsable du scellé	an3	F		Douanes	Exemples usuels : CA Transporteur CU Douanes SH Expéditeur ... D'autres qualifiants peuvent être utilisés (cf. table de référence GS1)	
C. DONNÉES RELATIVES A LA SÉQUENCE DU CONDITIONNEMENT								
NIVEAU	48	Numéro séquentiel	an35	O	Cette numérotation permet le repérage du niveau décrit dans la suite du message	cf annexe	S'il existe plusieurs niveaux dans l'unité d'expédition décrite, il faut réitérer le segment	
NIVEAU	49	Identification du niveau père de rattachement	an35	O	Numéro permettant de hiérarchiser le chargement. Indique que le niveau hiérarchique décrit est le fils d'un autre niveau	cf annexe	Par exemple, un groupe de cartons est le fils d'une palette. N.B. : le tout 1 ^{er} niveau (expédition globale) n'a pas de niveau père	

Segment	N°	Rubrique	Type Taille	Statut	Définition	Exemple	Préconisations	Autre message concerné
D. DONNÉES RELATIVES AU COLISAGE								
D.1. Nombre, type et marquage des unités d'expédition dans le niveau hiérarchique décrit								
NBUEXP	50	Nombre d'unités d'expédition	n8	O	C'est le nombre d'unités d'expédition de même type au niveau hiérarchique décrit (un nombre de palettes ou de cartons)	cf annexe	S'il existe plusieurs types de conditionnement dans l'unité d'expédition décrite, il faut réitérer la rubrique. Sauf pour le niveau hiérarchique le plus haut (l'expédition globale), ce nombre est toujours égal à 1 car chaque unité d'expédition est décrite individuellement	
NBUEXP	51	Type de marquage du conditionnement	an3	O	Il s'agit de la représentation graphique (ou support) de la codification sur le conditionnement. La valeur doit être cohérente avec l'information présente dans la rubrique Instruction de marquage n°77		XX Datamatrix XY RFID 50 Code barre EAN 13 51 Code barre ITF 14 52 Code barre GS1-128 99 Pas de marquage	
NBUEXP	52	Frais de conditionnement	an3	C			Exemples usuels : 1 Frais de conditionnement payés par le fournisseur 2 Frais de conditionnement payés par le destinataire 3 Frais de conditionnement non facturés 4E Loué 5E Echangeable 6E Consigné 7E Perdu ... D'autres qualificants peuvent être utilisés (cf. table de référence GS1)	
NBUEXP	53	Type de conditionnement de l'unité d'expédition décrite	an3	O			Exemples usuels : 08 Palette perdue 09 Palette recyclable CT Carton MTE Fardelage	

Segment	N°	Rubrique	Type Taille	Statut	Définition	Exemple	Préconisations	Autre message concerné
NBUEXP	54	Frais de retour du conditionnement	an3	C			1 Payé par le client 2 Gratuit 3 Payé par le fournisseur Ces frais pourraient exister à l'avenir pour certains types d'emballages «précieux»	
D.2. Données physiques de l'Unité d'expédition dans le niveau hiérarchique décrit								
D.2.1. Mesures relatives au transport								
MESURE TRA TC	55	Température de tranport	n18	C	Indique la T° en degré Celsius qui doit être maintenue pendant le transport (soit sur la globalité du chargement, soit par unité d'expédition)		L'indication de la T° est obligatoire pour les produits de la chaîne du froid ou particulièrement sensibles. On choisira entre 3 formats : - une valeur cible (rubrique 55 Valeur de la mesure) - un intervalle (rubriques 56 et 57 Minimum et Maximum) - un seuil à ne pas dépasser (rubrique 57 Maximum)	
MESURE TRA TC	56	Température de transport minimum	n18	C				
MESURE TRA TC	57	Température de transport maximum	n18	C				
MESURE TRA AAO	58	Humidité de transport	n18	F	Indique le Degré d'humidité en pourcentage qui doit être maintenu pendant le transport (soit sur la globalité du chargement, soit par unité d'expédition)	50	On choisira entre 3 formats : - une valeur cible (rubrique Valeur de la mesure 58) - un intervalle (rubriques Minimum et Maximum 59 et 60) - un seuil à ne pas dépasser (rubrique Maximum 60)	
MESURE TRA AAO	59	Humidité de transport minimum	n18	F		30		

Segment	N°	Rubrique	Type Taille	Statut	Définition	Exemple	Préconisations	Autre message concerné
MESURE TRA AAO	60	Humidité de transport maximum	n18	F		70		
D.2.2. Mesures relatives au stockage								
MESURE STO TC	61	Température de stockage	n18	C	Indique la T° en degré Celsius qui doit être maintenue pendant le stockage (soit sur la globalité du chargement, soit par unité d'expédition)		<p>L'indication de la T° est obligatoire pour les produits de la chaîne du froid ou particulièrement sensibles.</p> <p>On choisira entre 3 formats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une valeur cible (rubrique Valeur de la mesure 61) - un intervalle (rubriques Minimum et Maximum 62 et 63) - un seuil à ne pas dépasser (rubrique Maximum 63) <p>S'il existe plusieurs mesures à suivre il faut réitérer la rubrique</p>	
MESURE STO TC	62	Température de stockage minimum	n18	C		2		
MESURE STO TC	63	Température de stockage maximum	n18	C		8		
MESURE STO AAO	64	Humidité de stockage	n18	F	Indique le Degré d'humidité en pourcentage qui doit être maintenu pendant le stockage (soit sur la globalité du chargement, soit par unité d'expédition)		<p>On choisira entre 3 formats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une valeur cible (rubrique Valeur de la mesure 64) - un intervalle (rubriques Minimum et Maximum 65 et 66) - un seuil à ne pas dépasser (rubrique Maximum 66) 	
MESURE STO AAO	65	Humidité de stockage minimum	n18	F				

Segment	N°	Rubrique	Type Taille	Statut	Définition	Exemple	Préconisations	Autre message concerné
MESURE STO AAO	66	Humidité de stockage maximum	n18	F				
D.2.3. Poids du conditionnement								
MESURE AAB	67	Poids brut unitaire du conditionnement	n18	O	Donne le poids brut du conditionnement pour le niveau hiérarchique décrit; inclut packaging et équipement (ex palette)	pour le 1 ^{er} niveau : Poids des 2 palettes 399,000 kg	Format : numérique dont 3 décimales en kilogrammes	
MESURE AAA	68	Poids net unitaire du conditionnement	n18	C	Utilisé dans le cadre de l'export		Format : numérique dont 3 décimales en kilogrammes	
D.2.4. Dimensions physiques du conditionnement								
MESURE HT	69	Hauteur	n18	F	Hauteur du conditionnement pour le niveau hiérarchique décrit (la palette, le colis)	pour la 1 ^{ere} palette : 120	Format : 999 cm (sans décimale)	
MESURE LN	70	Longueur	n18	F	Longueur du conditionnement pour le niveau hiérarchique décrit (la palette, le colis)		Format : 999 cm (sans décimale)	
MESURE WD	71	Largeur	n18	F	Largeur du conditionnement pour le niveau hiérarchique décrit (la palette, le colis)	pour la 1 ^{ere} palette : 80	Format : 999 cm (sans décimale)	
D.2.5. Quantité d'unités consommateur par unité d'expédition								
QTECON	72	Nombre d'unité consommateur / unité d'expédition	an35	C	Spécifie la quantité d'unités consommateur par unité d'expédition décrite dans la rubrique 50	60	La donnée est obligatoire pour une unité d'expédition mono-produit. Exemple : un carton standard (= gabarit) -> carton de «60» boîtes d'ASPEGIC 1000 AD PDR 15S. Dans ce cas, elle est toujours égale à la quantité expédiée (rubrique 101) décrite au niveau de l'article (E.8). Elle n'a pas beaucoup de sens pour les cartons de détail ou pour les palettes multi-produits... Mais dans ce cas, si elle est renseignée, elle est égale à la somme des quantités expédiées (101) relatives à chaque article contenu dans l'unité d'expédition	

Segment	N°	Rubrique	Type Taille	Statut	Définition	Exemple	Préconisations	Autre message concerné
D.2.6. Instructions de manutention								
INSMAN	73	Instructions de manutention	an3	F		BIG	BIG Grandes dimensions CRU Fragile (risque l'écrasement) EAT Denrées alimentaires HWC Fragile (à manipuler avec précaution) STR Gerbage restreint UST Non gerbable ... D'autres qualificatifs peuvent être utilisés (cf. table de référence GS1)	
D.2.7. Dangerosité								
MATDAN ONU	74	Dangerosité	an7	C	Ce segment est utilisé au niveau du colisage. Lorsqu'il est nécessaire de reporter l'information au niveau de l'article (cas des colis de Détail), l'information est répliquée dans la rubrique Dangerosité 120 équivalente.	65	Exemple : 65 Cytotoxiques	

Segment	N°	Rubrique	Type Taille	Statut	Définition	Exemple	Préconisations	Autre message concerné
D.2.8. Précautions de transport et de stockage								
MATDAN STK	75	Précaution de transport et de stockage	an7	C	<p>Ce segment est utilisé au niveau du colisage. Lorsqu'il est nécessaire de reporter l'information au niveau de l'article (cas des colis de Détail), l'information est répliquée dans la rubrique Précaution de transport et de stockage 121 équivalente.</p> <p>Les qualificants utilisés et leur code correspondant sont listés exhaustivement parmi la table de classification établie par le CIP/ACL qui est également utilisée dans la fiche produit.</p>	03	01 Conserver à l'abri de l'air 02 Conserver à l'abri de la chaleur 03 Conserver à l'abri de la lumière 04 Conserver à l'abri des rayons solaires 05 Conserver à l'abri du froid 06 Conserver à l'abri du gel 07 Conserver à la lumière du jour 08 Conserver à température ambiante 11 Congélation possible sous certaines conditions 12 Conserver au congélateur 13 Conserver au frais (entre 8 et 15°) 14 Conserver au réfrigérateur (entre 2 et 8°) 15 Conserver dans son emballage d'origine 16 Conserver dans un endroit sec 18 Loin de toute flamme 19 Maintenir le flacon debout 21 Ne pas congeler 22 Ne pas conserver au réfrigérateur 23 Ne pas conserver le sachet ouvert 24 Ne pas percer ni brûler même après usage 25 Ne pas recongeler 31 Tenir la boîte à plat 34 Ne pas plier 35 Ne pas secouer	

Segment	N°	Rubrique	Type Taille	Statut	Définition	Exemple	Préconisations	Autre message concerné
D.2.9. Précautions de manipulation								
MATDAN HAN	76	Précautions de manipulation	an7	C	<p>Ce segment est utilisé au niveau du colisage. Lorsqu'il est nécessaire de reporter l'information au niveau de l'article (cas des colis de Détail), l'information est répliquée dans la rubrique Précautions de manipulation 122 équivalente.</p> <p>Les qualificatifs utilisés et leur code correspondant sont listés exhaustivement parmi la table de classification établie par le CIP/ACL qui est également utilisée dans la fiche produit.</p>	17	<p>09 Après mélange à une solution isotonique</p> <p>10 Bien reboucher après utilisation</p> <p>11 Congélation possible sous certaines conditions</p> <p>15 Conserver dans son emballage d'origine</p> <p>17 La solution doit être préparée extemporanément</p> <p>18 Loin de toute flamme</p> <p>19 Maintenir le flacon debout</p> <p>20 Matériel stérile à usage unique</p> <p>23 Ne pas conserver le sachet ouvert</p> <p>24 Ne pas percer ni brûler même après usage</p> <p>25 Ne pas recongeler</p> <p>26 Ne pas restériliser</p> <p>27 Ne pas réutiliser</p> <p>28 Ne pas utiliser de bouchons en liège</p> <p>29 Ne pas utiliser la solution avec un léger trouble</p> <p>30 Replacer le flacon dans son étui après usage</p> <p>31 Tenir la boîte à plat</p> <p>32 Tenir le récipient bien fermé</p> <p>33 Utiliser immédiatement</p> <p>34 Ne pas plier</p> <p>35 Ne pas secouer</p>	

Segment	N°	Rubrique	Type Taille	Statut	Définition	Exemple	Préconisations	Autre message concerné
D.3. Identification de l'Unité d'expédition (codification et marquage) dans le niveau hiérarchique décrit								
D.3.1. Marquage porté sur l'unité d'expédition								
IDMARK	77	Instruction de marquage	an3	O	Permet de préciser le type de marquage utilisé par le fournisseur sur ses conditionnements	17	<p>17 Instructions du fournisseur (identification)</p> <p>33E Marqué par un numéro séquentiel de colis</p> <p>99 Pas de marquage</p> <p>Il s'agit ici de décrire le contenu du marquage. Cette information doit être cohérente avec la rubrique 51 «Type de marquage du conditionnement» .</p> <p>Le code 17 est à utiliser lorsqu'il s'agit d'un N° d'identification interne du fournisseur ; il n'est pas forcément unique.</p> <p>Le code 33E est à utiliser lorsqu'il s'agit d'un N° SSCC unique (Serial Shipping Container Code)</p>	
D.3.2. Date(s) et heure(s) relatif au marquage								
DATCOL 94	78	Date de production	an35	C		200501020900 (le 2 janvier 2005 à 9h00)	<p>Facultative si et seulement si cette information est précisée au niveau de l'article (rubrique 107).</p> <p>Formats possibles AAAAMMJJ AAAAMMJJHHMM AAAAMM</p> <p>Dans le cas du format AAAAMM, on considère que cette date correspond par défaut à la fin du mois</p>	

Segment	N°	Rubrique	Type Taille	Statut	Définition	Exemple	Préconisations	Autre message concerné
DATCOL 36	79	Date de péremption / Date Limite Consommation	an35	C		20101120 (le 20 novembre 2010)	<p>Obligatoire si la date de péremption existe et est unique pour l'unité d'expédition décrite (exemple colis standard). Sinon, l'information peut aussi être précisée au niveau de l'article (rubrique 108). Par convention, il est considéré que la Date Limite de Consommation (DLC ou Use-by-date) est identique à la Date de péremption (Expiry date).</p> <p>Formats possibles AAAAMMJJ AAAAMMJJHHMM AAAAMM</p> <p>Dans le cas du format AAAAMM, on considère que cette date correspond par défaut à la fin du mois.</p>	
DATCOL 361	80	Date limite d'utilisation optimale (DLUO)	an35	C	Permet de préciser la date «à utiliser de préférence avant le...» lorsqu'il y a une date et une seule pour l'unité d'expédition.		<p>Facultative si et seulement cette information est précisée au niveau de l'article (rubrique 109).</p> <p>Formats possibles AAAAMMJJ AAAAMMJJHHMM AAAAMM</p> <p>Dans le cas du format AAAAMM, on considère que cette date correspond par défaut à la fin du mois</p>	

Segment	N°	Rubrique	Type Taille	Statut	Définition	Exemple	Préconisations	Autre message concerné
D.3.3. Code relatif au marquage								
CODCOL BJ	81	Numéro séquentiel de carton ou palette	an35	O		4545	Ce peut être un N° interne ou un N° SSCC (Serial Shipping Container Code). Le type est précisé dans la rubrique 77 : si la rubrique 77 indique 17, alors le N° indiqué ici est un N° interne ; si la rubrique 77 indique 33E, alors le N° indiqué ici est un N° SSCC	
CODCOL BN	82	Numéro de série	an35	C				
CODCOL BX	83	Numéro de lot	an35	C		3344	Obligatoire si le numéro de lot existe et est unique pour l'unité d'expédition décrite (exemple carton standard). Sinon, l'information peut aussi être précisée au niveau de l'article (rubrique 88)	
CODCOL SRV	84	Code GTIN du conditionnement	an35	F			Codification de l'Unité Logistique	
CODCOL 128	85	Syntaxe GS1-128	an35	F			Caractères présents dans le marquage de structure GS1-128. (Hors table GS1, créé ici pour les besoins de la profession)	

E. DONNÉES RELATIVES AUX ARTICLES

E.1. Identification des articles pour un niveau hiérarchique donné

INFLIN	86	Code de l'article commandé / livré	an35	O		3400930000120	Autant que possible, il doit s'agir ici du code de l'article commandé afin de traiter les cas d'articles commandés non livrés (Qté livrée = 0 avec ou sans motif de «reliquat suivra»). C'est ce que font déjà quelques laboratoires sur leurs BL papier. Quand ce n'est pas possible, (cas des laboratoires qui ne pourraient pas se reporter aux informations de la commande) il s'agira alors du code de l'article livré. Dans ce cas, les articles commandés non livrés sont absents du BL et c'est le SI du répartiteur qui interprète l'information (en l'occurrence l'absence d'information) avec ses propres règles (Qté = 0 sans ou avec reliquat selon un paramétrage labo / article)	COMMANDE
--------	----	---	------	---	--	---------------	---	----------

Segment	N°	Rubrique	Type Taille	Statut	Définition	Exemple	Préconisations	Autre message concerné
INFLIN	87	Identifiant du code de l'article	an3	O		02	<p>C07 CIP7 C13 CIP13 U07 UCD7 U13 UCD13 A07 ACL7 A13 ACL13 01 CIP7 ou ACL7 02 CIP13 ou ACL13 SRV GTIN SA Numéro d'article du fournisseur (N° interne)</p> <p>Les codes C07, C13, U07, U13, A07, A13 sont les codes attribués par CIP/ACL soit en 7 caractères soit en 13 caractères (avec préfixe 3400 ou 3401 selon accord GS1). Les codes SRV sont les codes GTIN attribués par le détenteur de la marque</p> <p>Si le code interne du fournisseur est égal au code CIP/ACL ou GTIN, il faut utiliser les qualificants correspondants (et non pas SA) ; le qualificant SA est reporté dans la rubrique 91 Valeur du Code complémentaire de l'article, en tant qu'information complémentaire. Si le produit ne possède aucun de ces codes normalisés, alors le fournisseur utilisera sa référence interne (code SA) seul identifiant de l'article ici.</p> <p>Lorsqu'un produit commandé est indisponible (c'est à dire non livré totalement ou partiellement) il est recommandé d'indiquer le code du produit commandé dans cette rubrique puis d'indiquer dans la rubrique 101 la quantité expédiée – y compris la quantité zéro si le produit n'est pas fourni totalement – puis les informations complémentaires dans la partie Différence de quantité par rapport à la commande E18 (rubriques 123,124,125 : valeur, nature et motif de l'écart).</p>	COMMANDE

Segment	N°	Rubrique	Type Taille	Statut	Définition	Exemple	Préconisations	Autre message concerné
E.2. Identification complémentaire des articles pour un niveau hiérarchique donné								
INFCOM 1 NB	88	Numéro de lot	an35	C		ART45A254	Obligatoire si l'information existe. Attention : En cas de livraison de plusieurs N° de lot pour un même article, dans la même unité d'expédition, il faut générer deux parties « Identification des articles pour un niveau hiérarchique donné » (E1.) avec le même code article.	
INFCOM 1 SN	89	Numéro de série	an35	C				
E.3. Autre Identification complémentaire des articles pour un niveau hiérarchique donné								
INFCOM 2 à 5	90	Qualifiant d'identification complémentaire	an3	C	Permet de donner des compléments d'information sur l'article selon le N° de qualifiant utilisé	4	<ul style="list-style-type: none"> 1 Identification complémentaire (pour le code géo) 3 Remplaçant le... (code EAN ou CIP/ACL de l'article remplacé) 4 Remplacé par... (code EAN ou CIP/ACL de l'article remplaçant) 5 Identification article libre (autre code article : AMM ou référence interne...) 	COMMANDE
INFCOM 2 à 5	91	Valeur du code complémentaire de l'article	an35	C		3334576		COMMANDE

Segment	N°	Rubrique	Type Taille	Statut	Définition	Exemple	Préconisations	Autre message concerné
INFCOM 2 à 5	92	Type d'identification du code complémentaire	an3	C			C07 CIP7 C13 CIP13 U07 UCD7 U13 UCD13 A07 ACL7 A13 ACL13 01 CIP7 ou ACL7 02 CIP13 ou ACL13 SRV GTIN IN Numéro attribué par l'acheteur SA Numéro d'article du fournisseur CG Code Géographique (simple reprise du code transmis par le grossiste lors de sa commande) AMM Autorisation de Mise sur le Marché Le qualifiant 1 «Identification complémentaire» (rubrique 90) doit être associé à CG pour le code Géo Le qualifiant 5 «Identification article libre» (rubrique 90) doit être associé à AMM pour indiquer l'Autorisation de Mise sur le Marché	COMMANDE
E.4. Autre identification complémentaire pour le marquage de l'article								
INFCOM 6	93	Identification complémentaire pour le marquage	an3	C	Permet de connaître le type de marquage utilisé sur le conditionnement unitaire de l'article	XX	Cette information est obligatoire quand elle existe. XX Datamatrix XY RFID XW Code barres 128 XZ Code barres 39 50 Code barres EAN13 52 Code barres GS1- 128 99 Pas de marquage	
E.5. Désignation des articles								
DESART	94	Libellé standard	an35	F	Description de l'article	LIBELLE STANDARD DE L'ARTICLE1B	Bien que facultative, il est recommandé de renseigner cette rubrique pour faciliter la compréhension du message notamment en cas de dégradation	COMMANDE

Segment	N°	Rubrique	Type Taille	Statut	Définition	Exemple	Préconisations	Autre message concerné
DESART	95	Organisme responsable	an3	F		91	91 Attribué par le fournisseur/vendeur 92 Attribué par l'acheteur	
DESART	96	Identification de la description de l'objet	an17	F		CU	CU Unité consommateur DU Unité d'expédition VQ Produit à quantité variable TU Unité commercialisée IN Unité de facturation	COMMANDE
E.6. Dimensions physiques de l'unité								
MESART HT	97	Hauteur	n18	F		200	En mm	
MESART LN	98	Longueur	n18	F			En mm	
MESART WD	99	Largeur	n18	F			En mm	
E.7. Poids de l'unité								
MESART G	100	Poids	n18	F		500	Format : 999.999 grammes	
E.8. Quantité d'article								
QTEART 12	101	Quantité expédiée	n15	O	Spécifie le nombre d'unités expédiées dans le(s) unité(s) d'expédition décrite(s) dans la rubrique 50	100	Exprimée en pièce ou kg	
QTEART 59	102	Quantité par unité de distribution	n15	F	Spécifie le nombre d'unités consommateur dans l'unité commercialisée		Exprimée en pièce ou kg Exemples : nombre d'unités contenues dans un présentoir ; nombre d'unités de prise par unité de commercialisation (x comprimés par boîte)	COMMANDE

Segment	N°	Rubrique	Type Taille	Statut	Définition	Exemple	Préconisations	Autre message concerné
QTEART 192	103	Quantité gratuite	n15	F	Spécifie le nombre d'unités gratuites commandées		La quantité spécifiée est déjà comprise dans la quantité expédiée. Il faut comprendre : «x» pièces expédiées DONT «y» pièces gratuites Exprimée en pièce ou kg	COMMANDE
QTEART 193	104	Quantité gratuite comprise	n15	F	Spécifie le nombre d'unités gratuites non commandées		La quantité spécifiée est déjà comprise dans la quantité expédiée. Il faut comprendre : «x» pièces expédiées DONT «y» pièces gratuites Exprimée en pièce ou kg	
QTEART 249	105	Quantité d'échantillon	n15	F	Spécifie le nombre d'articles en échantillon		La quantité spécifiée est déjà comprise dans la quantité expédiée. Il faut comprendre : «x» pièces expédiées DONT «y» pièces d'échantillon Exprimée en pièce ou kg	COMMANDE
E.9. Pays d'origine								
PAYORI	106	Pays d'origine	an3	F	Spécifie le code du pays d'origine du fournisseur du produit (au sens production)	FR	Format ISO 3166	
E.10. Date et heure d'expiration des articles								
DATART 94	107	Date de production	an35	F		20050201 (le 1 ^{er} février 2005)	Utilisé lorsqu'il s'agit d'un carton de détail ou de produits livrés en vrac. Sinon, utiliser la rubrique 78 au niveau de l'unité d'expédition. Formats possibles : AAAAMMJJ AAAAMMJJHHMM AAAAMM Dans le cas du format AAAAMM, on considère que cette date correspond par défaut à la fin du mois	

Segment	N°	Rubrique	Type Taille	Statut	Définition	Exemple	Préconisations	Autre message concerné
DATART 36	108	Date de péremption / Date Limite Consommation	an35	C	Par convention, il est considéré que la Date Limite de Consommation (DLC ou Use-by-date) est identique à la date de péremption (Expiry date)	20101120 (le 20 novembre 2010)	Obligatoire lorsqu'il s'agit d'un article livré dans un carton de détail (carton hétérogène non standard) ou d'articles livrés en vrac. Sinon, utiliser la rubrique 79 au niveau de l'unité d'expédition. Formats possibles : AAAAMMJJ AAAAMMJJHHMM AAAAMM	
DATART 361	109	Date limite d'utilisation optimale (DLUO)	an35	F			Utilisé lorsqu'il s'agit d'un article livré dans un carton de détail (carton hétérogène non standard) ou d'articles livrés en vrac. Sinon, utiliser la rubrique 80 au niveau de l'unité d'expédition. Formats possibles : AAAAMMJJ AAAAMMJJHHMM AAAAMM	

Segment	N°	Rubrique	Type Taille	Statut	Définition	Exemple	Préconisations	Autre message concerné
E.11. Prix de l'article								
TXTLIB	110	Type de prix	n3	C	Permet de décrire les différents prix réglementaires pouvant être portés sur l'emballage (Prix public TTC, prix TFR, prix LPPR). Il s'agit des prix de la marchandise physiquement livrée (pas des prix de référence qui eux, sont connus par la fiche produit). C'est une donnée très importante pour les grossistes car elle est exploitée comme une donnée logistique qui fait l'objet de contrôles de validité en réception, au même titre que la quantité ou le N° de lot ou la date de péremption. En général, la livraison d'un même article est mono-prix	TTC	ZZZ Défini par accord mutuel TTC Prix Public TTC (marqué sur vignette) TFR Prix TFR LPP Prix LPPR 999 Pas de prix marqué 888 Non communiqué par le laboratoire Si le laboratoire possède l'information, celle-ci est obligatoire dans le message. Dans le cas contraire (incapacité technique réelle à reproduire cette information), il conviendra d'utiliser le type de prix «888» pour stipuler que le prix ne peut pas être communiqué. Pour tous les produits non vignetés, utiliser le type de prix «999» : Pas de prix marqué	
TXTLIB	111	Prix de l'article en euros	n35	C		15,000		
E.12. Références (Commande / Réponse à la commande)								
REFART	112	Numéro de commande acheteur	an70	O	N° de la commande attribué par l'acheteur lors de la transmission de la commande. Il permet au destinataire du message de rapprocher automatiquement sa commande de l'avis d'expédition	54321	Dans le cas de livraison de reliquat, il s'agit toujours du N° de la commande initiale	AR Commande COMMANDE
REFART	113	Numéro de la réponse à la commande	an70	F	Lorsque le message «Accusé Réception commande» existe			AR Commande
E.13. Date et heure des documents de référence								
DATEREF	114	Date de la commande client	an35	F	C'est la date de la commande à l'origine de l'expédition (cf rubrique 112)	20091018 (le 18 octobre 2009)		COMMANDE AR Commande

Segment	N°	Rubrique	Type Taille	Statut	Définition	Exemple	Préconisations	Autre message concerné
DATEREF	115	Date de la réponse à la commande	an35	F	En lien avec « N° de réponse à la commande » s'il existe (cf rubrique 113)			AR Commande
<p>E.14. Livraison finale Ce paragraphe est prévu pour traiter des cas particuliers de sous-livraisons destinées à des traitements spécifiques chez le répartiteur ou à l'hôpital. Exemples : service des stupéfiants, orthopédie sur mesure... Ces données sont restituées à partir d'informations transmises préalablement par le répartiteur au fournisseur (via le message commande par exemple)</p>								
LOCFIN	116	Lieu de livraison final	an25	F	Code GLN ou texte libre. Désigne le « sous-livré » à l'intérieur du livré (utilisé par les hôpitaux pour la répartition dans les services)	0123456789012	Exemple : Service des stupéfiants localisé distinctement	COMMANDE
LOCFIN	117	Nom du lieu	an256	F		SERVICE DES STUPEFIANTS		COMMANDE
DESFIN	118	Destinataire final	an35	F	C'est un code ou un nom identifiant une personne ou un destinataire final	PHARMACIE DE L'EGLISE	Exemple : Patient ou Pharmacie (orthopédie sur mesure pour un patient d'une Pharmacie)	COMMANDE
QTEFIN	119	Quantité	n35	F	Quantité qui doit être livrée au client final	120	Exprimée en kilogramme ou pièce	COMMANDE
<p>E.15. Dangersité</p>								
DANART ONU	120	Dangersité	an7	C		65	Exemple : 65 Cytotoxiques	

Segment	N°	Rubrique	Type Taille	Statut	Définition	Exemple	Préconisations	Autre message concerné
E.16. Précautions de transport et de stockage								
DANART STK	121	Précautions de transport et de stockage	an7	C	Les qualificants utilisés et leur code correspondant sont à lister exhaustivement parmi la table de classification établie par le CIP/ACL qui est également utilisée dans la fiche produit	03	01 Conserver à l'abri de l'air 02 Conserver à l'abri de la chaleur 03 Conserver à l'abri de la lumière 04 Conserver à l'abri des rayons solaires 05 Conserver à l'abri du froid 06 Conserver à l'abri du gel 07 Conserver à la lumière du jour 08 Conserver à température ambiante 11 Congélation possible sous certaines conditions 12 Conserver au congélateur 13 Conserver au frais (entre 8 et 15°) 14 Conserver au réfrigérateur (entre 2 et 8°) 15 Conserver dans son emballage d'origine 16 Conserver dans un endroit sec 18 Loin de toute flamme 19 Maintenir le flacon debout 21 Ne pas congeler 22 Ne pas conserver au réfrigérateur 23 Ne pas conserver le sachet ouvert 24 Ne pas percer ni brûler même après usage 25 Ne pas recongeler 31 Tenir la boîte à plat 34 Ne pas plier 35 Ne pas secouer	

Segment	N°	Rubrique	Type Taille	Statut	Définition	Exemple	Préconisations	Autre message concerné
E.17. Précautions de manipulation								
DANART HAN	122	Précautions de manipulation	an7	C	Les qualificants utilisés et leur code correspondant sont à lister exhaustivement parmi la table de classification établie par le CIP/ACL qui est également utilisée dans la fiche produit	17	<ul style="list-style-type: none"> 09 Après mélange à une solution isotonique 10 Bien reboucher après utilisation 11 Congélation possible sous certaines conditions 15 Conserver dans son emballage d'origine 17 La solution doit être préparée extemporanément 18 Loin de toute flamme 19 Maintenir le flacon debout 20 Matériel stérile à usage unique 23 Ne pas conserver le sachet ouvert 24 Ne pas percer ni brûler même après usage 25 Ne pas recongeler 26 Ne pas restériliser 27 Ne pas réutiliser 28 Ne pas utiliser de bouchons en liège 29 Ne pas utiliser la solution avec un léger trouble 30 Replacer le flacon dans son étui après usage 31 Tenir la boîte à plat 32 Tenir le récipient bien fermé 33 Utiliser immédiatement 34 Ne pas plier 35 Ne pas secouer 	

Segment	N°	Rubrique	Type Taille	Statut	Définition	Exemple	Préconisations	Autre message concerné
E.18. Différence de quantité par rapport à la commande								
DIFQTE	123	Valeur signée de l'écart	n15	C	Informe le destinataire de la valeur de la différence de quantité par rapport à la commande	- 40	<p>Le signe de la différence de valeur est :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Négatif</i> si la quantité livrée n'est pas suffisante. Il s'agit de la quantité restant à livrer par rapport à la quantité commandée dans la commande d'origine, décrétementée des différentes quantités déjà livrées. Exemple : quantité générée par un reliquat de commande (voire un reliquat de reliquat...). - <i>Positif</i> si la quantité livrée est excédante. Il s'agit de la quantité livrée en plus par rapport à la Qté commandée. Exemple : quantité arrondie au fardelage ou au gabarit supérieur ; quantité pour un produit « mis en place » et commande non générée par le grossiste. <p>Obligatoire dès lors qu'il y a une différence entre quantité « expédiée » et quantité « commandée »</p>	
DIFQTE	124	Nature de l'écart	an3	C	Informe le destinataire de la nature de l'écart de quantité par rapport à la commande	BP	<p>BP Expédition partielle – manquants (ou reliquats suivent)</p> <p>CP Expédition partielle – considérée comme complète (les reliquats ne suivent pas)</p> <p>Obligatoire dès lors qu'il y a une différence entre quantité « expédiée » et quantité « commandée »</p>	
DIFQTE	125	Motif de l'écart	an3	C	Informe le destinataire du motif de l'écart par rapport à la commande	WR	<p>WR Temporairement indisponible</p> <p>AB Fabrication suspendue</p> <p>RA Contingenté / Quota</p> <p>PC Changement de conditionnement</p> <p>MP Mise en place</p>	

Segment	N°	Rubrique	Type Taille	Statut	Définition	Exemple	Préconisations	Autre message concerné
E.19. Date et/ou heure d'expédition du solde								
DATSOL	126	Date et Heure	an35	F	L'expéditeur informe de la date et l'heure de livraison du reste de l'expédition	20091030 (le 30 octobre 2009)	Formats : AAAAMMJJHHMM ou AAAAMMJJ	
F. INFORMATIONS DE FIN DU MESSAGE								
FINMSG	127	Nombre total de colis	n18	O		30		

Informations sur la séquence de conditionnement

(Source EDIPHARM : « Format standard - AVIS D'EXPEDITION - Profil Grossistes ⇔ Laboratoires/ Dépositaires - DESADV A1 »)

Objet : Permettre l'identification des niveaux dans le chargement.

C'est à dire identifier :

- la structure du chargement global (appelé «1^{er} niveau» ou «Expédition»),
- puis la hiérarchie des niveaux suivants par leur lien de contenance pour décrire la composition des palettes et des cartons. Un niveau contenant est appelé «niveau père». Le(s) niveau(x) contenu(s) dans le niveau supérieur sont appelé(s) «niveaux fils».

1^{er} Exemple de description d'une expédition :

1 DESADV = 1 Commande

Le laboratoire identifié par le code robot 271 (Ex : Eurodep) envoie un avis d'expédition vers le grossiste-répartiteur identifié par son code robot 015 (Ex : Cerp Rouen).

L'expédition, qui est décrite dans l'avis, a les particularités suivantes :

- le point de livraison est une des agences du grossiste identifié par le code CIP 599002.
- Le numéro de l'avis d'expédition est le 12345 et il est envoyé le 19 octobre à 16h15.
- Le numéro du bordereau (noté sur le BL papier) est le 3459762
- L'expédition fait suite à une commande N° 54321 télétransmise le 18 octobre à 12h30.
- L'expédition des marchandises est programmée le 19 octobre à 16h00,
- et doit arriver à destination le 23 octobre (dans les horaires d'ouverture de la réception).

L'expédition est composée de deux palettes et d'un carton :

La première palette :

- identifiée par le code 4545
- contient 20 cartons, du même produit «A» identifié par le code CIP 3400930000120
- dans chaque carton, il y a 35 unités consommateurs au prix public de 15,00 € TTC
- la palette pèse 93 kilos et a un volume de 0,5 m³
- elle a une largeur de 800 mm et une hauteur de 1200 mm
- le numéro de lot du produit est le 3344 et sa date de péremption est le 20 novembre 2010.

La deuxième palette :

- identifiée par le code 6767
- pèse 306 kilos, a un volume de 2m³ et contient :
- 5 cartons du produit «B» 3400934037177 (colis de 100 UC), avec le numéro de lot 678,
- 3 cartons du produit «C» 3400932538362 (colis de 40 UC), avec
 - le numéro de lot 789 pour 2 cartons
 - et le numéro de lot 234 pour le dernier.
- 1 carton de détail contenant :
 - 10 produits «D» avec le code CIP 3400932351008, avec la particularité d'être cytotoxique, de numéro de lot 333, et date de péremption 1^{er} novembre 2011.
 - 5 produits «E» avec le code CIP 3400935780478, avec la particularité de remplacer une ancienne présentation (qui a été commandée avec l'ancien code CIP 3400935780397), de numéro de lot 9999, et date de péremption 1^{er} octobre 2012.

Le carton est un carton de 50 UC :

- identifiées par le code produit «F» 3400935955838, c'est de l'aspirine,
- dont 30 UC ont le numéro de lot 323
- et 20 UC ont le numéro de lot 324
 - la date de péremption est mars 2011,
 - le carton pèse 7,5 kilos et a un volume de 0,03 m³
 - la quantité commandée était de 90 UC, il en manque donc 40 qui suivront en reliquat.

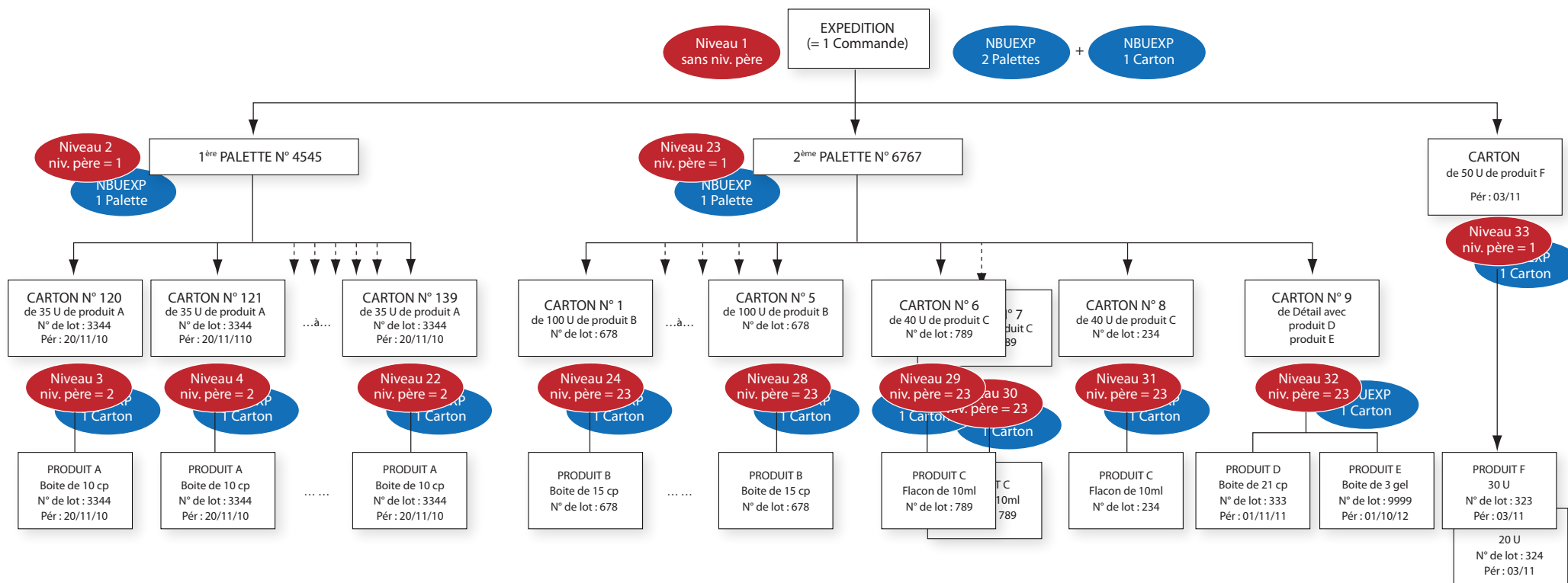
Représentation physique de l'expédition :



Contenu de l'expédition : 2 palettes et 1 carton

<p>1 palette : N° 4545 93 Kg 0,5 m³</p> <p>20 cartons standard</p> <ul style="list-style-type: none"> - Marqués de 120 à 139 - Code CIP : 3400930000120 - 35 unités de vente par carton - Prix pub TTC : 15,00 € - N° de lot : 3344 - Date de péremption : 20 nov 2010 	<p>1 palette : N° 6767 306 Kg 2 m³</p> <p>5 cartons standard</p> <ul style="list-style-type: none"> - Code CIP : 3400934037177 - 100 unités de vente par carton - N° de lot : 678 <p>3 cartons standard</p> <ul style="list-style-type: none"> - Code CIP : 3400932538362 - 40 unités de vente par carton - N° de lot : 789 N° de lot : 234 <p>1 carton de détail</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10 unités de vente avec le code CIP : 3400932351008 - Cytotoxique N° de lot : 333 Date de péremption : 1^{er} nov 2011 - 5 unités de vente avec le code CIP : 3400935780478 - Remplaçant N° de lot : 9999 Date de péremption : 1er oct 2012 	<p>1 carton : 7,5 Kg 0,03 m³</p> <p>1 carton</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50 unités de vente avec le code CIP : 3400935955838 - Date de péremption : mars 2011 - 30 unités de vente avec le N° de lot : 323 - 20 unités de vente avec le N° de lot : 324 - La commande était de 90 unités de vente, il en manque donc 40 qui suivront en reliquat
---	--	---

Schématisation en arborescence de l'expédition :



Règle de principe adoptée pour la construction du message (au sens séquençement des segments) :

Obligation de description "verticale" du contenu de l'expédition et non pas "horizontale"

Dans cet exemple, il y aura : 33 enregistrements de segment "NIVEAU" pour décrire les rattachements hiérarchiques de l'expédition, et 34 segments "NBUEXP" pour identifier le type de conditionnement décrit dans la suite du message (palette ou carton).
 N.B. : pour le 1^{er} NIVEAU ("Expédition") il y aura 2 segments NBUEXP (1 pour décrire les 2 unités d'expédition de type palette et 1 pour décrire le carton libre)

Dans l'absolu, la hiérarchie des niveaux se limite à un maximum de 7 branches hiérarchiques :

- L'expédition (le camion du transporteur)
 - La palette
 - Le colis
 - Le fardelage
 - L'unité de vente (la boite)
 - Le sous-conditionnement (le blister)
 - L'unité de consommation (le comprimé)
- } niveaux utilisés à ce jour

Informations sur la séquence de conditionnement

(Source EDIPHARM : « Format standard - AVIS D'EXPEDITION - Profil Grossistes ⇔ Laboratoires/ Dépositaires - DESADV A1 »)

2^{ème} Exemple de description d'une expédition :

1 DESADV = 3 Commandes

Le laboratoire identifié par le code robot 271 (Ex : Eurodep) envoie un avis d'expédition vers le grossiste-répartiteur identifié par son code robot 015 (Ex : Cerp Rouen).

L'expédition, qui est décrite dans l'avis, a les particularités suivantes :

- le point de livraison est une des agences du grossiste identifié par le code CIP 599002.
- Le numéro de l'avis d'expédition est le 12345 et il est envoyé le 19 octobre à 16h15.
- Le numéro du bordereau (noté sur le BL papier) est le 3459762
- L'expédition fait suite à trois commandes dont les numéros sont :
 - N° 54320 télétransmise le 17 octobre à 17h30.
 - N° 54321 télétransmise le 18 octobre à 12h30.
 - N° 54322 télétransmise le 18 octobre à 14h45.
- L'expédition des marchandises est programmée le 19 octobre à 16h00,
- et doit arriver à destination le 23 octobre (dans les horaires d'ouverture de la réception).

L'expédition est composée de deux palettes et d'un carton :

La première palette :

- identifiée par le code 4545
- Contient des produits des commandes N° 54320 télétransmise le 17 Octobre à 17h30 et N°54321 télétransmise le 18 Octobre à 12h30.
- contient 20 cartons, du même produit «A» identifié par le code CIP 3400930000120
- dans chaque carton, il y a 35 unités consommateurs au prix public de 15,00 € TTC
- la palette pèse 93 kilos et a un volume de 0,5 m³
- elle a une largeur de 800 mm et une hauteur de 1200 mm
- le numéro de lot du produit est le 3344 et sa date de péremption est le 20 novembre 2010.

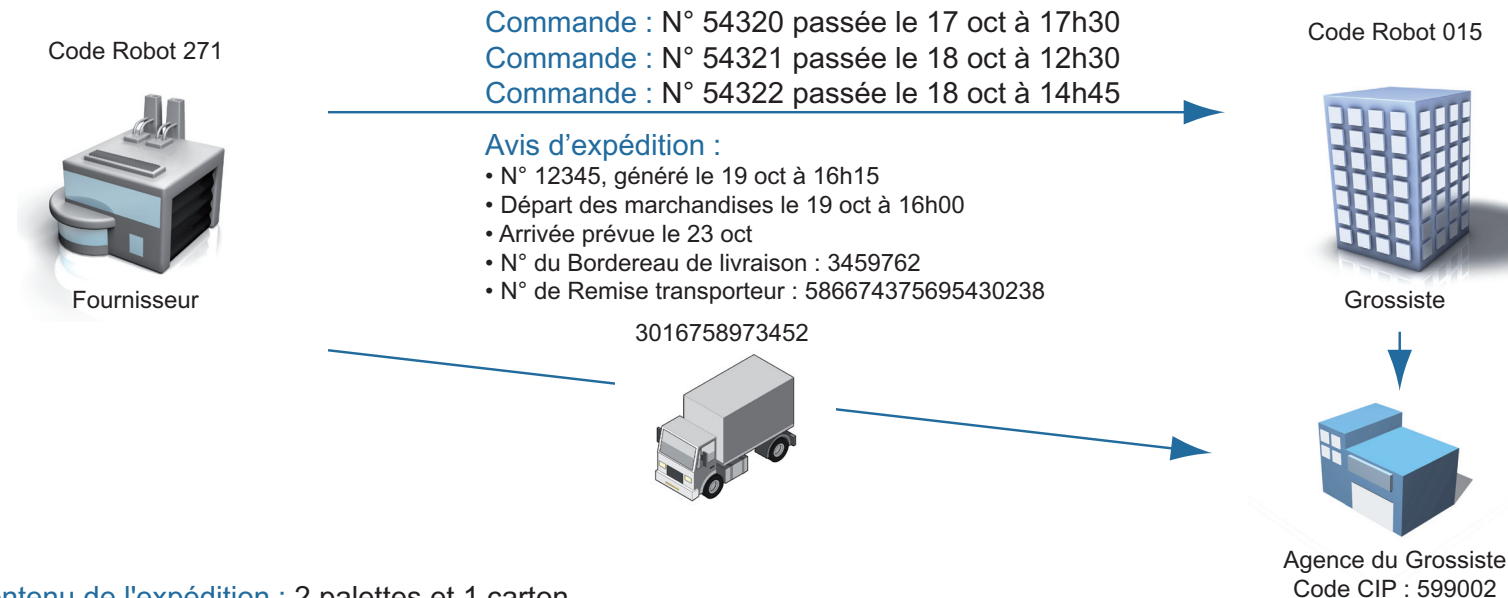
La deuxième palette :

- identifiée par le code 6767
- contient des produits de la commande N°54322 télétransmise le 18 Octobre à 14h45.
- pèse 306 kilos, a un volume de 2m³ et contient :
 - 5 cartons du produit «B» 3400934037177 (colis de 100 UC), avec le numéro de lot 678,
 - 3 cartons du produit «C» 3400932538362 (colis de 40 UC), avec
 - le numéro de lot 789 pour 2 cartons
 - et le numéro de lot 234 pour le dernier.
 - 1 carton de détail contenant :
 - 10 produits «D» avec le code CIP 3400932351008, avec la particularité d'être cytotoxique, de numéro de lot 333, et date de péremption 1^{er} novembre 2011.
 - 5 produits «E» avec le code CIP 3400935780478, avec la particularité de remplacer une ancienne présentation (qui a été commandée avec l'ancien code CIP 3400935780397), de numéro de lot 9999, et date de péremption 1^{er} octobre 2012.

Le carton est un carton de 50 UC :

- Contient des produits de la commande N°54321 télétransmise le 18 Octobre à 12h30
 - identifiées par le code produit «F» 3400935955838, c'est de l'aspirine,
 - dont 30 UC ont le numéro de lot 323
 - la date de péremption est mars 2011,
- Contient des produits de la commande N° 54322 télétransmise le 18 Octobre à 14h45.
 - identifiées par le code produit «F» 3400935955832, c'est de l'aspirine,
 - dont 20 UC ont le numéro de lot 323
 - la date de péremption est mars 2011,
- le carton pèse 7,5 kilos et a un volume de 0,03 m³

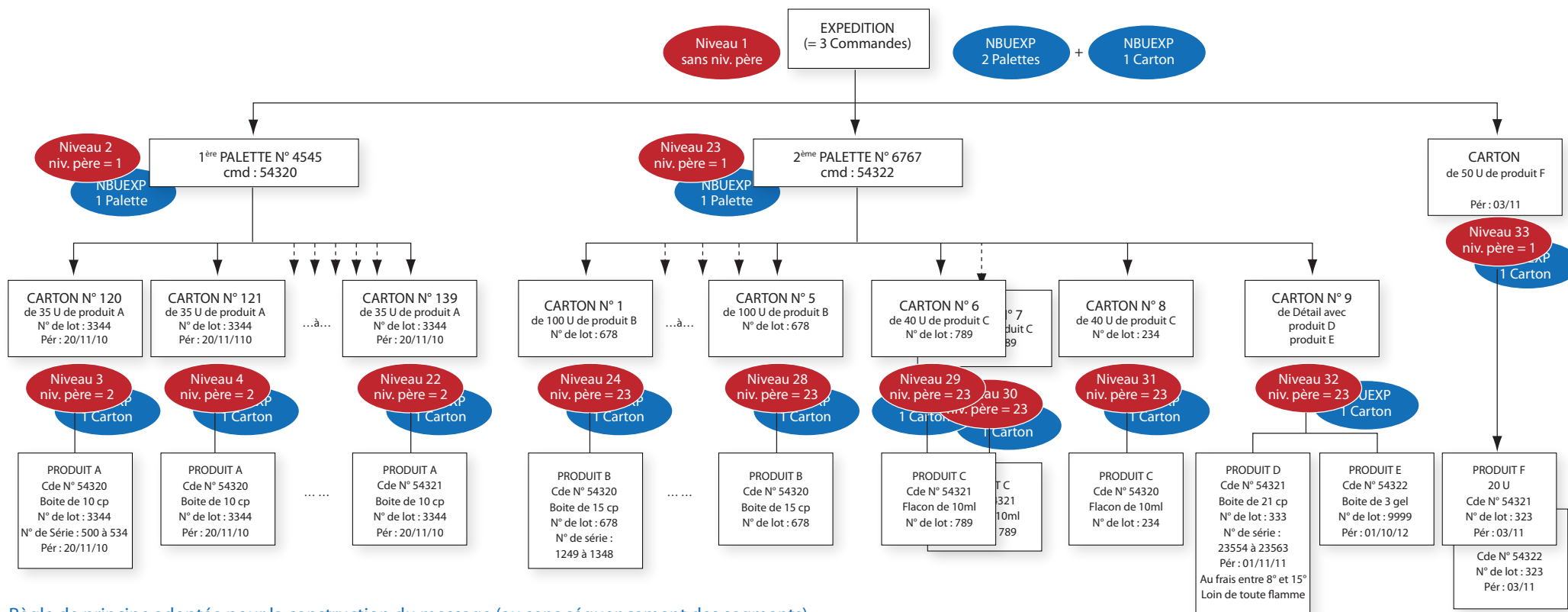
Représentation physique de l'expédition :



Contenu de l'expédition : 2 palettes et 1 carton

<p>1 palette : N° 4545 93 Kg 0,5 m³ Cmd : 54320</p> <p>20 cartons standard</p> <ul style="list-style-type: none"> - Marqués de 120 à 139 - Code CIP : 3400930000120 - 35 unités de vente par carton - Prix pub TTC : 15,00 € - N° de lot : 3344 - Date de péremption : 20 nov 2010 	<p>1 palette : N° 6767 306 Kg 2 m³ Cmd : 54322</p> <p>5 cartons standard</p> <ul style="list-style-type: none"> - Code CIP : 3400934037177 - 100 unités de vente par carton - N° de lot : 678 <p>3 cartons standard</p> <ul style="list-style-type: none"> - Code CIP : 3400932538362 - 40 unités de vente par carton - N° de lot : 789 N° de lot : 234 <p>1 carton de détail</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10 unités de vente avec le code CIP : 3400932351008 - Cytotoxique N° de lot : 333 Date de péremption : 1^{er} nov 2011 - 5 unités de vente avec le code CIP : 3400935780478 - Remplaçant N° de lot : 9999 Date de péremption : 1er oct 2012 	<p>1 carton : 7,5 Kg 0,03 m³</p> <p>1 carton</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50 unités de vente avec le code CIP : 3400935955838 - Commande n° 54321 télétransmise le 18 Octobre à 12h30 - Commande n° 54322 télétransmise le 18 Octobre à 14h45 - Date de péremption : mars 2011 - N° de lot : 323
---	--	--

Schématisation en arborescence de l'expédition :



Règle de principe adoptée pour la construction du message (au sens séquençement des segments) :

Obligation de description "verticale" du contenu de l'expédition et non pas "horizontale"

Dans cet exemple, il y aura : 33 enregistrements de segment "NIVEAU" pour décrire les rattachements hiérarchiques de l'expédition, et 34 segments "NBUEXP" pour identifier le type de conditionnement décrit dans la suite du message (palette ou carton).
 N.B. : pour le 1^{er} NIVEAU ("Expédition") il y aura 2 segments NBUEXP (1 pour décrire les 2 unités d'expédition de type palette et 1 pour décrire le carton libre)

Dans l'absolu, la hiérarchie des niveaux se limite à un maximum de 7 branches hiérarchiques :

- L'expédition (le camion du transporteur)
 - La palette
 - Le colis
 - Le fardelage
 - L'unité de vente (la boîte)
 - Le sous-conditionnement (le blister)
 - L'unité de consommation (le comprimé)
- } niveaux utilisés à ce jour

Résumé

Les échanges dématérialisés entre les partenaires de la chaîne pharmaceutique permettent d'automatiser et de sécuriser la transmission des données et leur intégration dans les systèmes d'information.

Leur systématisation est indispensable puisqu'ils participent également à la bonne mise en œuvre de la traçabilité du médicament humain avant le 1^{er} janvier 2011 (cf. Cahiers n°1 et 2).

Défini par les acteurs de la chaîne de distribution pharmaceutique (Répartiteurs, dépositaires et fabricants), ce document de référence décrit le nouveau message « Avis d'expédition complet : DESADV » dont l'objectif est de fournir les renseignements décrivant l'expédition des marchandises pour anticiper leurs réceptions.

Cette recommandation prévoit un déploiement par les fabricants du nouveau message « Avis d'expédition complet » avant le 1^{er} juillet 2009.

MOTS CLÉS

Dématérialisation des échanges – Echanges dématérialisés – Messages dématérialisés – Messages EDI – Avis d'expédition – Avis d'expédition complet – Livraison – Expédition – DESADV – Réception – Litiges



Tour Franklin, 100/101, Quartier Boieldieu
92042 Paris La Défense cedex
Tél. : 01 70 36 03 00 - Fax : 01 70 36 03 01
<http://www.cipclub.org>
<http://www.aclclub.org>